

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 06083

Numéro SIREN : 807 647 961

Nom ou dénomination : A.I.G.P Ingénierie

Ce dépôt a été enregistré le 07/10/2021 sous le numéro de dépôt B2021/039599



ETATS FINANCIERS EXERCICE 2020

Commissaires aux Comptes
Agili 3F
1 rue des Quatre Chapeaux
69002 LYON

8 Chemin des Tards Venus - 69530 BRIGNAIS

RCS LYON siren 807 647 961

SOMMAIRE

Comptes annuels 2020 :

Bilan

3 & 4

Compte de Résultat

5

Annexes:

- Faits caractéristiques, Composition du capital social, Effectif Moyen
- Règles et Méthodes Comptables
- Immobilisations
- Amortissements
- Provisions
- Etat des échéances des créances & dettes
- Etat des charges à payer et produits à recevoir
- CCA & PCA et engagements financiers

**6
7
8
9
10
11
12
13**

BILAN - ACTIF

	Valeurs Brutes	31/12/2020 amortissements et provisions	Valeurs Nettes	31/12/2019
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences	71 265,00	63 968,70	7 296,30	27 977,76
	71 265,00	63 968,70	7 296,30	27 977,76
Immobilisations corporelles				
constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00
Matériels bureaux et informatique	27 511,17	21 099,50	6 411,67	8 935,00
	27 511,17	21 099,50	6 411,67	8 935,00
Immobilisations financières				
Titres de participations	10,00		10,00	10,00
Dépôt versé	6 740,03		6 740,03	5 523,03
	6 750,03	0,00	6 750,03	5 533,03
IMMOBILISATIONS Total I	105 526,20	85 068,20	20 458,00	42 445,79
Créances Clients	364 329,22		364 329,22	377 743,11
Comptes TVA débiteurs	19 705,33		19 705,33	25 354,25
Créances diverses	93 015,20		93 015,20	159,22
divers produit à recevoir	453,60		453,60	1 959,58
<i>sous total</i>	<i>113 174,13</i>		<i>113 174,13</i>	<i>27 473,05</i>
CREANCES Total II	477 503,35	0,00	477 503,35	405 216,16
Comptes bancaires	297 020,83		297 020,83	523 449,74
Charges constatées d'avance	26 799,01		26 799,01	21 689,23
Total III	323 819,84	0,00	323 819,84	545 138,97
TOTAL ACTIF (I + II + III)	906 849,39	85 068,20	821 781,19	992 800,92

BILAN - PASSIF

	31/12/2020	31/12/2019
Capital	20 000,00	20 000,00
Réserve légale	2 000,00	2 000,00
Autres réserves	155 059,80	154 387,81
Résultat de l'exercice	5 687,29	180 671,99
Provisions réglementées	0,00	0,00
Capitaux propres Total I	182 747,09	357 059,80
Provisions pour risques	7 133,48	0,00
Provisions Total II	7 133,48	0,00
Emprunt et dettes auprès établissements financiers	7 409,34	27 032,13
Avances et acomptes reçus	97 646,42	108 103,63
Dettes fournisseurs	122 377,76	108 653,11
Dettes fiscales et sociales	245 632,46	327 302,98
Dettes sur immobilisations	0,00	10,00
Autres dettes	158 834,64	64 639,27
Dettes Total III	631 900,62	635 741,12
TOTAL PASSIF (I + II + III)	821 781,19	992 800,92

COMPTE DE RESULTAT

	Ex.2020	Ex.2019
Produits Ingénierie	1 425 076,59	1 808 916,56
Produits annexes		
Chiffres d'affaires	1 425 076,59	1 808 916,56
Subventions d'exploitation	0,00	0,00
Reprise provision et transfert de charges	6 184,28	8 405,25
autres produits	5 225,48	6 708,26
autres produits d'exploitation	11 409,76	15 113,51
Produits d'exploitation	1 436 486,35	1 824 030,07
Achat marchandises & prestations	413 361,40	333 047,65
Autres achats et charges externes	179 438,91	203 482,09
Impôts et taxes	5 609,84	12 258,84
Charges du personnel	642 153,59	755 902,40
Dotation aux amortissements	25 095,73	29 791,88
Dotation aux provisions	7 133,48	0,00
Autres charges	154 073,38	243 775,10
Charges d'exploitation	1 426 866,33	1 578 257,96
Résultat d'exploitation	9 620,02	245 772,11
<i>en % du Chiffres d'affaires</i>	<i>0,68%</i>	<i>13,59%</i>
Produits financiers	0,00	0,00
Charges financières	131,73	540,12
Résultat courant avant impôts	9 488,29	245 231,99
Produits exceptionnels	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	1 310,00	0,00
Impôts sur les bénéfices	2 491,00	64 560,00
Résultat net	5 687,29	180 671,99
<i>en % du Chiffres d'affaires</i>	<i>0,40%</i>	<i>9,99%</i>

ANNEXES

Faits caractéristiques de l'exercice

En juin 2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au :
8 Chemin des Tards Venus, 69530 BRIGNAIS.

Les présents comptes ont été arrêtés au 10/02/21 dans le contexte actuel de la crise sanitaire qui ne remet pas en cause la continuité d'exploitation de la société.

Composition du Capital Social

	Nombre	Valeur nominale
- Actions composant le capital social en début d'exercice	2 000	10
- Actions composant le capital social en fin d'exercice	2 000	10

Effectif Moyen

(Article D 123-200 du Code de commerce)

	Personnel salarié Ex.2019	Personnel salarié Ex.2020
- Cadres et assimilés	6,6	7,3
- Employés	3,6	1,8
Total	10,2	9,1

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

Pour ce qui est de la comptabilisation des contrats traités, c'est la méthode de l'avancement qui a été retenue.

Chaque contrat (affaire) fait l'objet d'un suivi financier individualisé et pour chacun d'eux est comptabilisé dans le compte de résultat :

- les charges se rattachant à l'exercice,
- les produits calculés selon le pourcentage d'avancement.

Pour chacun des contrats, le produit calculé est comparé au montant effectivement facturé sur l'exercice.

Si le produit calculé est supérieur au montant facturé, la différence est enregistrée en facture à établir.

A contrario si le produit calculé est inférieur au montant facturé, la différence est enregistrée en avances et acomptes reçus.

Une perte globale prévisionnelle sur une affaire doit être comptabilisée selon les règles de constitution des provisions pour risque.

La perte à l'avancement est égale à la perte prévisionnelle à terminaison pondérée par le pourcentage d'avancement.

La perte non encore réalisée est égale à la différence entre la perte globale prévisionnelle et la perte déjà réalisée.

Cette perte non encore réalisée doit être enregistrée en provisions pour risques.

- La méthode de dépréciation des clients et autres créances retenue:

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition

les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La société n'a pas mis en œuvre la méthode des amortissements par composants.

- Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou d'apport.

La valeur des immobilisations financières est appréciée en référence à leur valeur d'utilité.

Si cette dernière s'avère inférieure à la valeur nette comptable des titres, une provision pour dépréciation est constituée.

S'agissant des participations stratégiques, leur valeur d'utilité est appréciée en référence à la quote-part de situation nette et aux perspectives d'évolution des sociétés détenues.

ANNEXE - IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports création, virements	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
<u>Immobilisations Incorporelles</u>						
- Concessions et droits	71 265,00					71 265,00
	71 265,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 265,00
<u>Immobilisations Corporelles</u>						
- Constructions sur sol d'autrui	2 400,00				2 400,00	0,00
- Matériel de bureau, informatique	25 620,23		1 890,94			27 511,17
	28 020,23	0,00	1 890,94	0,00	2 400,00	27 511,17
<u>Immobilisations financières</u>						
- Titres de Participation	10,00					10,00
- Dépôt et caution	5 523,03		5 000,00		3 783,00	6 740,03
	5 533,03	0,00	5 000,00	0,00	3 783,00	6 750,03
TOTAL	104 818,26	0,00	6 890,94	0,00	6 183,00	105 526,20

ANNEXE - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
<u>Immobilisations Incorporelles</u>				
- Concessions et droits	43 287,24	20 681,46		63 968,70
	43 287,24	20 681,46	0,00	63 968,70
<u>Immobilisations Corporelles</u>				
- Constructions sur sol d'autrui	2 400,00		2 400,00	0,00
- Matériel de bureau, informatique	16 685,23	4 414,27		21 099,50
	19 085,23	4 414,27	2 400,00	21 099,50
TOTAL	62 372,47	25 095,73	2 400,00	85 068,20

Ventilation des dotations aux amortissements	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
<u>Immobilisations Incorporelles</u>			
- Concessions et droits	20 681,46		
	20 681,46	0,00	0,00
<u>Immobilisations Corporelles</u>			
- Constructions sur sol d'autrui	0,00		
- Matériel de bureau, informatique	4 414,27		
	4 414,27	0,00	0,00
TOTAL	25 095,73	0,00	0,00

ANNEXE - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
- Provisions pour litiges	0,00			0,00
- Autres Provisions pour risques et charges	0,00	7 133,48		7 133,48
Prov.pour risques et charges	0,00	7 133,48	0,00	7 133,48
- Prov.sur comptes clients	0,00	0,00	0,00	0,00
Prov.pour dépréciation	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	7 133,48	0,00	7 133,48

Les contrats à long terme font l'objet d'un traitement comptable selon la méthode dite à l'avancement.

Il est déterminé pour chacun des contrats la marge prévisionnelle attendue.

Si la marge prévisionnelle est négative, elle constitue une perte à terminaison.

A l'arrêté des comptes, cette perte à terminaison fait l'objet d'une provision, déduction faite de la perte déjà comprise dans les comptes en fonction des coûts déjà supportés.

Au 31/12/2020 une provision pour perte à terminaison a été enregistrée pour 7.133,48€.

ANNEXE - Etat des Échéances des Créances et Dettes

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an	A plus
De l'actif immobilisé			
- Autres immobilisations financières	6 740,03	0,00	6 740,03
	6 740,03	0,00	6 740,03
De l'actif circulant			
- Créances Clients	364 329,22	364 329,22	0,00
- Comptes TVA débiteur	19 705,33	19 705,33	0,00
- Créances diverses	93 468,80	93 468,80	0,00
	477 503,35	477 503,35	0,00
Charges constatées d'avance	26 799,01	26 799,01	0,00
TOTAL	511 042,39	504 302,36	6 740,03

ETAT DES DETTES	Montant Brut	1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- à 2 ans maximum de l'origine	7 409,34	7 409,34	0,00	0,00
Groupe et Associés	120 176,31	120 176,31	0,00	0,00
Dettes fournisseurs	122 377,76	122 377,76	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	245 632,46	245 632,46	0,00	0,00
Dettes sur immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dettes	38 658,33	38 658,33	0,00	0,00
TOTAL	534 254,20	534 254,20	0,00	0,00

ANNEXE - Etat des Charges à payer et Produits à recevoir

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts et Dettes auprès des établissements financiers	90,00
Dettes fournisseurs	29 814,00
Dettes fiscales et sociales	91 483,92
Charges à payer	36 283,00
TOTAL	157 670,92

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Créances Clients	25 858,76
Divers produits à recevoir	453,60
Autres créances	0,00
TOTAL	26 312,36

ANNEXE - Charges & Produits constatés d'avance

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou Produits d'exploitation Charges ou Produits financiers Charges ou Produits exceptionnels	26 799,01	
	26 799,01	0,00

ANNEXE - Engagements Financiers

ENGAGEMENTS DONNES	Montant
Avals et cautions Engagements en matières de pension, retraites et indemnités Autres engagements donnés: - Location véhicule longue durée - Bail commercial	94 843,66
	94 843,66

La convention collective SYNTEC à laquelle est rattachée AIGP Ingénierie stipule dans son art.22 que des droits à indemnité de départ en retraite sont dus après 5 ans révolus d'ancienneté.
Compte tenu du montant non significatif de cette indemnité à la clôture de l'exercice il n'a pas été constaté au 31/12/20 d'engagement retraite.



SAS au capital de 20.000 €

8 Chemin des Tards Venus
69530 BRIGNAIS
RCS Lyon - Siret 807 647 961 00034

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

En date du 25 juin 2021 au siège social de la société AIGP Ingénierie, société par actions simplifiée, au capital de 20.000 euros, M. Thierry LAHY représentant légal de la société AIGP Group dont le siège social est au 8 Chemin des Tards Venus, 69530 BRIGNAIS, société AIGP Group qui est l'associé unique de la société AIGP Ingénierie et en l'absence du commissaire aux comptes, le cabinet AGILI (3F) régulièrement convoqué et excusé,

Après avoir entendu la lecture par le Président de la société du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES :

Première décision :

L'associé unique approuve pour l'exercice clos le 31/12/2020 dans leur ensemble et dans chacune de leurs parties les comptes et le bilan de l'exercice considéré tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites ou résumées dans ce rapport,
Lesdits comptes se soldant par un bénéfice net de 5 687,29 €.

L'associé unique donne quitus entier et sans réserve au Président d'AIGP Ingénierie pour l'exécution de son mandat pendant ledit exercice.

Deuxième décision :

L'associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 5 687,29 € de l'exercice clos le 31/12/2020 comme suit :

- dotation au poste « Autres réserves » : 5 687,29 €, poste qui est ainsi porté à 160 747,09 €.

Selon les dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les 3 exercices précédents ont été les suivantes :

- Exercice 2019 : un dividende de 60 € par action a été distribué aux actionnaires, soit 120.000€ au global.
- Exercice 2019 : un dividende de 30 € par action a été distribué aux actionnaires, soit 60.000€ au global.
- Exercice 2018 : un dividende de 20 € par action a été distribué aux actionnaires, soit 40.000€ au global.
- Exercice 2017 : un dividende de 17,5 € par action a été distribué aux actionnaires, soit 35.000€ au global.

Troisième résolution : Pouvoirs pour formalités

L'associé unique donne tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique

AIGP Group

Représentée par son Président, Thierry LAHY



AGILI(3F)

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie régionale de Lyon

Cordeliers Building

1, rue des Quatre Chapeaux

69002 LYON

S.A.S. au capital de 324 600 €

SIREN 840 062 442 RCS LYON

AIGP INGENIERIE

S.A.S. au capital de 20 000 €

8, chemin des Tards Venus

69530 BRIGNAIS

807 647 961 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

AIGP INGENIERIE

S.A.S. au capital de 20 000 €
8, chemin des Tards Venus
69530 BRIGNAIS
807 647 961 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'associé unique de la société AIGP INGENIERIE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AIGP INGENIERIE à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Société AIGP INGENIERIE

Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Société AIGP INGENIERIE

Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Société AIGP INGENIERIE

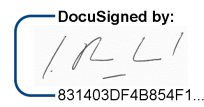
Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 17 mars 2021,

le Commissaire aux comptes

DocuSigned by:

831403DF4B854F1...

AGILI(3F), représenté par
Sylvain BOCCON-GIBOD

BILAN - ACTIF

	Valeurs Brutes	31/12/2020 amortissements et provisions	Valeurs Nettes	31/12/2019
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences	71 265,00	63 968,70	7 296,30	27 977,76
	71 265,00	63 968,70	7 296,30	27 977,76
Immobilisations corporelles				
constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00
Matériels bureaux et informatique	27 511,17	21 099,50	6 411,67	8 935,00
	27 511,17	21 099,50	6 411,67	8 935,00
Immobilisations financières				
Titres de participations	10,00		10,00	10,00
Dépôt versé	6 740,03		6 740,03	5 523,03
	6 750,03	0,00	6 750,03	5 533,03
IMMOBILISATIONS Total I	105 526,20	85 068,20	20 458,00	42 445,79
Créances Clients	364 329,22		364 329,22	377 743,11
Comptes TVA débiteurs	19 705,33		19 705,33	25 354,25
Créances diverses	93 015,20		93 015,20	159,22
divers produit à recevoir	453,60		453,60	1 959,58
<i>sous total</i>	<i>113 174,13</i>		<i>113 174,13</i>	<i>27 473,05</i>
CREANCES Total II	477 503,35	0,00	477 503,35	405 216,16
Comptes bancaires	297 020,83		297 020,83	523 449,74
Charges constatées d'avance	26 799,01		26 799,01	21 689,23
Total III	323 819,84	0,00	323 819,84	545 138,97
TOTAL ACTIF (I + II + III)	906 849,39	85 068,20	821 781,19	992 800,92

BILAN - PASSIF

	31/12/2020	31/12/2019
Capital	20 000,00	20 000,00
Réserve légale	2 000,00	2 000,00
Autres réserves	155 059,80	154 387,81
Résultat de l'exercice	5 687,29	180 671,99
Provisions réglementées	0,00	0,00
Capitaux propres Total I	182 747,09	357 059,80
Provisions pour risques	7 133,48	0,00
Provisions Total II	7 133,48	0,00
Emprunt et dettes auprès établissements financiers	7 409,34	27 032,13
Avances et acomptes reçus	97 646,42	108 103,63
Dettes fournisseurs	122 377,76	108 653,11
Dettes fiscales et sociales	245 632,46	327 302,98
Dettes sur immobilisations	0,00	10,00
Autres dettes	158 834,64	64 639,27
Dettes Total III	631 900,62	635 741,12
TOTAL PASSIF (I + II + III)	821 781,19	992 800,92

COMPTE DE RESULTAT

	Ex.2020	Ex.2019
Produits Ingénierie	1 425 076,59	1 808 916,56
Produits annexes		
Chiffres d'affaires	1 425 076,59	1 808 916,56
Subventions d'exploitation	0,00	0,00
Reprise provision et transfert de charges	6 184,28	8 405,25
autres produits	5 225,48	6 708,26
autres produits d'exploitation	11 409,76	15 113,51
Produits d'exploitation	1 436 486,35	1 824 030,07
Achat marchandises & prestations	413 361,40	333 047,65
Autres achats et charges externes	179 438,91	203 482,09
Impôts et taxes	5 609,84	12 258,84
Charges du personnel	642 153,59	755 902,40
Dotation aux amortissements	25 095,73	29 791,88
Dotation aux provisions	7 133,48	0,00
Autres charges	154 073,38	243 775,10
Charges d'exploitation	1 426 866,33	1 578 257,96
Résultat d'exploitation	9 620,02	245 772,11
<i>en % du Chiffres d'affaires</i>	0,68%	13,59%
Produits financiers	0,00	0,00
Charges financières	131,73	540,12
Résultat courant avant impôts	9 488,29	245 231,99
Produits exceptionnels	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	1 310,00	0,00
Impôts sur les bénéfices	2 491,00	64 560,00
Résultat net	5 687,29	180 671,99
<i>en % du Chiffres d'affaires</i>	0,40%	9,99%

ANNEXES

Faits caractéristiques de l'exercice

En juin 2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au :
8 Chemin des Tards Venus, 69530 BRIGNAIS.

Les présents comptes ont été arrêtés au 10/02/21 dans le contexte actuel de la crise sanitaire qui ne remet pas en cause la continuité d'exploitation de la société.

Composition du Capital Social

	Nombre	Valeur nominale
- Actions composant le capital social en début d'exercice	2 000	10
- Actions composant le capital social en fin d'exercice	2 000	10

Effectif Moyen

(Article D 123-200 du Code de commerce)

	Personnel salarié Ex.2019	Personnel salarié Ex.2020
- Cadres et assimilés	6,6	7,3
- Employés	3,6	1,8
Total	10,2	9,1

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

Pour ce qui est de la comptabilisation des contrats traités, c'est la méthode de l'avancement qui a été retenue. Chaque contrat (affaire) fait l'objet d'un suivi financier individualisé et pour chacun d'eux est comptabilisé dans le compte de résultat :

- les charges se rattachant à l'exercice,
- les produits calculés selon le pourcentage d'avancement.

Pour chacun des contrats, le produit calculé est comparé au montant effectivement facturé sur l'exercice.

Si le produit calculé est supérieur au montant facturé, la différence est enregistrée en facture à établir.

A contrario si le produit calculé est inférieur au montant facturé, la différence est enregistrée en avances et acomptes reçus.

Une perte globale prévisionnelle sur une affaire doit être comptabilisée selon les règles de constitution des provisions pour risque.

La perte à l'avancement est égale à la perte prévisionnelle à terminaison pondérée par le pourcentage d'avancement.

La perte non encore réalisée est égale à la différence entre la perte globale prévisionnelle et la perte déjà réalisée.

Cette perte non encore réalisée doit être enregistrée en provisions pour risques.

- La méthode de dépréciation des clients et autres créances retenue:

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition

les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La société n'a pas mis en œuvre la méthode des amortissements par composants.

- Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou d'apport.

La valeur des immobilisations financières est appréciée en référence à leur valeur d'utilité.

Si cette dernière s'avère inférieure à la valeur nette comptable des titres, une provision pour dépréciation est constituée.

S'agissant des participations stratégiques, leur valeur d'utilité est appréciée en référence à la quote-part de situation nette et aux perspectives d'évolution des sociétés détenues.

ANNEXE - IMMOBILISATIONS

Immobilisations Incorporelles

- Concessions et droits

	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports création, virements	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
	71 265,00					71 265,00
	71 265,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 265,00
<u>Immobilisations Corporelles</u>						
- Constructions sur sol d'autrui	2 400,00				2 400,00	0,00
- Matériel de bureau, informatique	25 620,23		1 890,94			27 511,17
	28 020,23	0,00	1 890,94	0,00	2 400,00	27 511,17
<u>Immobilisations financières</u>						
- Titres de Participation	10,00					10,00
- Dépôt et caution	5 523,03		5 000,00		3 783,00	6 740,03
	5 533,03	0,00	5 000,00	0,00	3 783,00	6 750,03
TOTAL	104 818,26	0,00	6 890,94	0,00	6 183,00	105 526,20

ANNEXE - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
<u>Immobilisations Incorporelles</u>				
- Concessions et droits	43 287,24	20 681,46		63 968,70
	43 287,24	20 681,46	0,00	63 968,70
<u>Immobilisations Corporelles</u>				
- Constructions sur sol d'autrui	2 400,00		2 400,00	0,00
- Matériel de bureau, informatique	16 685,23	4 414,27		21 099,50
	19 085,23	4 414,27	2 400,00	21 099,50
TOTAL	62 372,47	25 095,73	2 400,00	85 068,20

Ventilation des dotations aux amortissements	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
<u>Immobilisations Incorporelles</u>			
- Concessions et droits	20 681,46		
	20 681,46	0,00	0,00
<u>Immobilisations Corporelles</u>			
- Constructions sur sol d'autrui	0,00		
- Matériel de bureau, informatique	4 414,27		
	4 414,27	0,00	0,00
TOTAL	25 095,73	0,00	0,00

ANNEXE - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
- Provisions pour litiges	0,00			0,00
- Autres Provisions pour risques et charges	0,00	7 133,48		7 133,48
Prov.pour risques et charges	0,00	7 133,48	0,00	7 133,48
- Prov.sur comptes clients	0,00	0,00	0,00	0,00
Prov.pour dépréciation	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	7 133,48	0,00	7 133,48

Les contrats à long terme font l'objet d'un traitement comptable selon la méthode dite à l'avancement.

Il est déterminé pour chacun des contrats la marge prévisionnelle attendue.

Si la marge prévisionnelle est négative, elle constitue une perte à terminaison.

A l'arrêté des comptes, cette perte à terminaison fait l'objet d'une provision, déduction faite de la perte déjà comprise dans les comptes en fonction des coûts déjà supportés.

Au 31/12/2020 une provision pour perte à terminaison a été enregistrée pour 7.133,48€.

ANNEXE - Etat des Échéances des Créances et Dettes

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an	A plus
De l'actif immobilisé			
- Autres immobilisations financières	6 740,03	0,00	6 740,03
	6 740,03	0,00	6 740,03
De l'actif circulant			
- Créances Clients	364 329,22	364 329,22	0,00
- Comptes TVA débiteur	19 705,33	19 705,33	0,00
- Créances diverses	93 468,80	93 468,80	0,00
	477 503,35	477 503,35	0,00
Charges constatées d'avance	26 799,01	26 799,01	0,00
TOTAL	511 042,39	504 302,36	6 740,03

ETAT DES DETTES	Montant Brut	1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- à 2 ans maximum de l'origine	7 409,34	7 409,34	0,00	0,00
Groupe et Associés	120 176,31	120 176,31	0,00	0,00
Dettes fournisseurs	122 377,76	122 377,76	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	245 632,46	245 632,46	0,00	0,00
Dettes sur immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dettes	38 658,33	38 658,33	0,00	0,00
TOTAL	534 254,20	534 254,20	0,00	0,00

ANNEXE - Etat des Charges à payer et Produits à recevoir

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts et Dettes auprès des établissements financiers	90,00
Dettes fournisseurs	29 814,00
Dettes fiscales et sociales	91 483,92
Charges à payer	36 283,00
TOTAL	157 670,92

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Créances Clients	25 858,76
Divers produits à recevoir	453,60
Autres créances	0,00
TOTAL	26 312,36

ANNEXE - Charges & Produits constatés d'avance

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou Produits d'exploitation Charges ou Produits financiers Charges ou Produits exceptionnels	26 799,01	
	26 799,01	0,00

ANNEXE - Engagements Financiers

ENGAGEMENTS DONNES	Montant
Avals et cautions Engagements en matières de pension, retraites et indemnités Autres engagements donnés: - Location véhicule longue durée - Bail commercial	94 843,66
	94 843,66

La convention collective SYNTEC à laquelle est rattachée AIGP Ingénierie stipule dans son art.22 que des droits à indemnité de départ en retraite sont dus après 5 ans révolus d'ancienneté.
Compte tenu du montant non significatif de cette indemnité à la clôture de l'exercice il n'a pas été constaté au 31/12/20 d'engagement retraite.